

Personnels ressources et dispositifs RPS

Acteurs/ Dispositifs	Missions	Contact /procédure
le médecin du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. • Est associé aux démarches de prévention en matière d'organisations du travail potentiellement génératrices de souffrance au travail. • Travaille en collaboration avec les différents professionnels afin de conduire une action concertée, tant en prévention qu'en prise en charge médicale. 	<p>Docteur LulianNegreanu ce.sma29@ac-rennes.fr</p> <p>Au niveau académique : ce.sma@ac-rennes.fr</p>
Les assistantes du service social	<ul style="list-style-type: none"> • Interviennent dans la prévention des RPS par leur présence régulière dans les services, l'écoute des agents et des relations régulières avec les différents acteurs. • Contribuent à l'écoute et au soutien psychosocial des agents qui les sollicitent, et contribuent à la prise en charge de difficultés d'ordre social en lien avec des difficultés professionnelles. 	<p><u>Finistère Nord</u> Agnès Carval 18 avenue Clémenceau 29200 Brest Tél : 02.98.80.00.83 agnes.kerisit@ac-rennes.fr</p> <p><u>Finistère Sud</u> Sylvie Dieppedalle DSDEN 29 1 Bd du Finistère 29558 Quimper Cedex 9 Tél : 02.98.98.98.70 Sylvie.dieppedalle@ac-rennes.fr</p>
L'inspecteur santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de ses missions de contrôle et de conseil, Il analyse le DUERP de l'établissement inspecté, notamment la partie sur la prévention des RPS. • Il peut proposer des mesures immédiates en fonction des situations. 	<p>Jean Marc Gaubert jean-marc.gaubert@ac-rennes.fr 06.12.13.29.87</p>
La psychologue clinicienne du rectorat	<p>Intervient dans la prise en charge individuelle ou collective des agents en situation de souffrance au travail. Son intervention prend des formes diverses : conférences, soutien psychologique, groupes de parole, interventions suite à des événements traumatiques...</p>	<p>Demande d'intervention se fait uniquement après avoir saisi un des services suivants : Service social, service médical ou directement le SAPAP.</p>
Le conseiller de prévention départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé d'assister et de conseiller les chefs de service dans la mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels et d'accompagner le réseau des assistants de prévention, il participe à l'élaboration du diagnostic en matière de prévention des RPS en lien avec les agents. 	<p>Didier Gateau Didier.gateau@ac-rennes.fr conseiller.prevention29@ac-rennes.fr 02.98.98.70.37 06.12.11.33.81</p>

Personnels ressources et dispositifs RPS

<p>La secrétaire de la F3SCT 29</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation spécialisée santé Sécurité et conditions de travail du Finistère a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. 	<p>Madame Valérie Menez FSU Valerie.menez@ac-rennes.fr</p>
<p>Le conseiller RH de proximité</p>	<p>Ecoute de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil individuel aux agentes et agents • Soutien au agentes et agents en difficulté. • Accompagnement des personnels confrontés à des situations de conflit. <p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet ou en vie d'évolution professionnelle. • Question et sujets d'encadrement. • Question se rapportant à la gestion administrative de votre carrière. <p>Réponse individualisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour la recherche d'informations. • Orientation vers les personnes et les services ressources à mobiliser. • Information sur les démarches à effectuer. 	<p>Anne-Laure CARIOU - CLG CAMILLE VALLAUX au RELECQ KERHUON grhp.relecq-kerhuon@ac-rennes.fr</p> <p>Hélène GUELLEC - CLG MAX JACOB à QUIMPER grhp.quimper@ac-rennes.fr</p> <p>Sandrine LE BOUTER - LPO DES METIERS DE L'ELORN à LANDERNEAU grhp.landerneau@ac-rennes.fr</p> <p>Julia PORDIE-GENTZBITTEL - LG de L'IROISE à BREST grhp.brest@ac-rennes.fr</p> <p><u>Liens :</u> GRH de proximité : un nouvel acteur au service des personnels</p> <p>Contacter un conseiller RH de proximité (accès sur Toutatice)</p>
<p>Service académique de prévention et d'appui au personnel SAPAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les agents dans leur vie professionnelle et leur environnement de travail. • Concilier la qualité des conditions de vie et de travail et la qualité du service rendu. • Prévenir les risques professionnels. • Conduire le changement. • Favoriser l'engagement et la motivation. • Renforcer l'attractivité. 	<p>Demande d'intervention auprès d'un collectif se fait uniquement via ce formulaire (document joint).</p>
<p>Le correspondant Handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les démarches des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière et de mettre en place les compensations nécessaires. 	<p>Erwann DELISLE correspondant-handicap@ac-rennes.fr 02 23 21 77 12</p>

Personnels ressources et dispositifs RPS

DISPOSITIFS D'ECOUTE ET DE SIGNALEMENT

La cellule d'écoute du réseau PAS MGEN	<ul style="list-style-type: none">• L'espace d'accueil et d'écoute du Réseau PAS (partenariat MGEN) : aide ponctuelle d'un psychologue, destinée à tous les personnels de l'Éducation nationale, mutualistes ou non, éprouvant des difficultés d'ordre professionnel et/ou privé (entretiens confidentiels, anonymes et gratuits).	Du lundi au vendredi : 0 805 500 005
Stop DISCRI	<ul style="list-style-type: none">• Ecouter, soutenir, accompagner et traiter les signalements des agents de l'académie de Rennes qui estiment être victimes ou témoins d'un de discrimination, de harcèlement moral ou de violences sexistes ou sexuelles au travail et les orienter vers les services compétents	Le dispositif académique de signalement est saisi par message électronique à l'adresse stopdiscri@ac-rennes.fr . Le signalement doit comporter une description brève de la situation qui motive la saisine du dispositif, et les coordonnées de son auteur afin qu'il puisse être joint par un écoutant